

A-2025-78

6.1 Police Municipale

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de BOEIL-BEZING,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de travaux d'implantation de poteaux télécom sur la rue du Hameau par l'entreprise CAUM située 50 route de l'aviation 64230 LESCAR, représentée par M. Stéphane DE SOUSA, il convient de réglementer la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du jeudi 6 novembre 2025 et pour une durée de 30 jours, de 8 heures à 18 heures, la circulation des véhicules sera restreinte sur section courante dans les deux sens de circulation et alternée manuellement, sur la rue du Hameau

Article 3 : Les véhicules de service et notamment de secours resteront prioritaires.

Article 4 : La pré-signalisation et les limites des prescriptions seront matérialisées conformément à la réglementation en vigueur par et sous la responsabilité de l'entreprise CAUM située 50 route de l'aviation 64230 LESCAR, représentée par M. Stéphane DE SOUSA.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, sera adressé, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur Stéphane DE SOUSA, responsable de l'entreprise CAUM
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-pompiers du Pays de Nay
- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Nay,

Fait à Boeil-Bezing, le 23 octobre 2025

Le Maire,

Marc DUFAU.

